

N°10/2020

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 04 MARS 2020

OBJET : Délibération pour l'affectation des résultats 2019 (Budget eau et assainissement)

Le quatre mars deux mille vingt à vingt heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 29

Secrétaire de séance : Renée GERVASI

Convocation en date du : 24 février 2020

PRESENTS : ACHIN Richard, AYE Marielle, BARBAN Daniel, BLACHE Max, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Richard, CATELAN Thierry, GALLAND Daniel, GAUTHIER Sylvette, GERVASI Renée, GRAS Julien, MAGNAN Richard, MARTIN Virginie, MOYNIER Hervé, NOUGUIER Joël, NOUGUIER Romain, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain, ROCHAS Bruno, ROUX Philippe, TEMPIER Nicolas.

ABSENTS : ATHENOUX David, AUBERT Sylvain, GALLAND René, MANUEL Agnès (pouvoir à Bruno ROCHAS), MOYNIER Pascal, RATTE Christine.

Après avoir entendu l'exposé des comptes administratifs de l'exercice 2019 (budget Eau et assainissement) de la commune d'Aubessagne

Constatant les résultats suivants :

	Article	INTITULE	MONTANT
Résultat Fonctionnement	002	Résultat d'exploitation reporté	117 961.81 €
Résultat Investissement	001	Excédent d'investissement reporté	50 820.70 €

Considérant que seul le résultat de la section fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **DECIDE d'affecter le résultat comme suit :**

002	Résultat d'exploitation reporté	117 961.81 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés :	0.00 €

Ainsi fait et délibéré, à AUBESSAGNE, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,
Richard ACHIN

